

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3162

23 décembre 2011

SOMMAIRE

Achem S.A.	151768	Investments Securitizations S.A.	151737
Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l.	151743	ITT S.à r.l.	151759
Aramis S.A.	151769	JTC (Luxembourg) S.A.	151773
Ar Mor 1 S.A.	151768	Kamen SPF S.A.	151754
Asteri Holding S.A.	151756	Kimland S.A.	151773
Atlantis Location Maritime S.A.	151769	Lasos SPF S.A.	151754
Avola Patrimoine & Associés S.A.	151770	Luxvest SPF S.A.	151757
BENESHARE TRANSPORT GROUP (Lu- xembourg) S.A.-SPF	151770	Luxvest SPF S.A.	151774
Beta International	151758	Magna SPF S.A.	151756
Beta Lux Selection	151771	Multi Strategy SICAV	151774
Bink Beheer	151771	Nevest Investment S.A.	151774
Blueurope Invest S.A.	151770	PEF V Investments Holdings S.à r.l.	151775
Brunnudden S.à r.l.	151758	PFCE Czech II S.à r.l.	151755
ChaoriSky Solar Energy S.à r.l.	151771	PFCE Middle Holdco S.à r.l.	151755
Charade S.A.H	151772	PFCE Top Holdco S.à r.l.	151757
Concept Immobilière S.A.	151757	P.I.H. Property Investment Holdings Lu- xembourg S.A.	151730
Dark Holdings S.A.	151772	Pliniana International S.A.	151755
E.I.R.E. S.A.	151772	P Retos Investment S.à r.l.	151775
Eyquem Fund Management S.à r.l.	151773	Sanbiagio S.A.	151776
Fantuzzi Reggiane Corporation S.A.	151773	SGG S.A.	151775
FINTERLUX FINANCIERE INTERNA- TIONALE LUXEMBOURGEOISE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	151737	Shipping Star SA	151776
Guerine S.A.	151730	Smile S.A., SPF	151759
ING Car Lease Luxembourg S.A.	151754	Société Maritime Luxembourgeoise de la Haute Mer S.A.	151776
Inovo Investment S.A.	151755	Spinnaker Holdings S.à r.l.	151758
		Usines Roboto	151768
		ZT General Partner S.à r.l.	151756

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 10 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011159040/11.

(110185126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 154.085.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of November.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154085 (the Company).

The Company was incorporated under the name of Manageco S.A. on 25 June 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 29 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1554-2011, and the Articles were amended pursuant to a deed of the same notary on June 20, 2011, published on August 24, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1956-2011.

The Meeting is chaired by Me Yusuf MEYNIUGLU, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Gianpiero SADDI, notarial clerck, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Me Yusuf MEYNIUGLU, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company are represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement of the common draft terms of the cross-border merger between the Company and P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), a Besloten Vennootschap incorporated and existing under the laws of the Kingdom of Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of commerce of Amsterdam under number 53294653 and having its registered office at Keizersgracht 61-64, 1015CS Amsterdam,

adopted by the board of directors of the Merging Companies on October 14, 2011, duly published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2579 of October 25, 2011, and its deposit with the Dutch Trade Register on October 17, 2011, was published in the Netherlands Government Gazette ("Staatscourant") n°19317 of October 20, 2011 and the Dutch newspaper "De Telegraaf" of October 19, 2011 («the Merger Proposal»).

2. Acknowledgement that the documents listed in article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended («the Law») have been available for inspection by the Shareholders of the Company at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

3. Acknowledgment of the increase of share capital of the Company as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company pursuant to the Merger Proposal;

4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company.

5. Acknowledgement of a certificate drawn up by a civil-law notary, Mr W.L. Louwers, residing in Rotterdam (The Netherlands), attesting that P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.) has completed the formalities required by the Dutch law for Merger.

6. Acknowledgment of the realisation of the Merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the Merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the Merger towards third parties;

7. Amendment of article 14 by adding article 14.1 which will read as follows:

“The approval of the meeting of the shareholder(s) shall be required by the sole director or the board of directors of the Company for director’s resolutions pertaining to:

a. The entry into of a continuing co-operation, either directly or indirectly, with another legal person or company and any change in the terms of or the termination of such co-operation;

b. The entry into of a direct or indirect participation in the capital of another company and the entire or partial disposal of such a participation;

c. The exercise of the voting right in respect of shares held by the company in other undertakings or the participation in any other way in resolutions of a corporate body of a participation;

d. The establishment, moving or discontinuation of an undertaking or part of an independent undertaking or branch conducted by the company and a considerable extension or reduction of activities of such an undertaking or part of an undertaking or branch;

e. The entry into of credit agreements and the granting of collateral and the taking up of money loans otherwise than within the framework of a credit agreement that was entered into;

f. The granting of loans or the investment of funds for more than one year;

g. Investments which exceed an amount that has been or will be fixed by the general meeting;

h. The putting up of guarantees and giving warranties;

i. The acquisition, disposal, encumbrance, renting or letting of immovable property;

j. A proposal to amend the Articles;

k. A proposal to enter into an acquisition by way of a merger;

l. A proposal to wind up the company;

m. An application for the involuntary liquidation and for a moratorium of payments;

n. The termination of the employment of a considerable number of employees at the same time or within a short timespan;

o. The appointment of holders of a power of attorney for signature and the determination of their power to commit the company;

p. The appointment of staff with a fixed annual salary exceeding the amount set for compulsory participation in the sickness fund,

q. The entry into of pension or superannuation schemes for groups and the granting of pension rights otherwise than pursuant to a pension scheme for a group;

r. The conduct of legal proceedings other than actions for a preliminary injunction, the acquiescence in judgments in legal proceedings and the entry of settlements;

s. The performance of legal acts insofar as not already included in the preceding paragraphs, the interest or value of which exceeds, where the company is concerned, an amount set by the general meeting, the general meeting may exclude certain (kinds of) acts;

t. The entry into of agreements with directors in person and other matters in which there is a conflict of interest between the Company and the directors.

8. Miscellaneous.

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting takes acknowledgement of the common draft terms of the cross-border merger between the Company and P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), a Besloten Vennootschap incorporated and existing under the laws of the Kingdom of Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of commerce of Amsterdam under number 53294653 and having its registered office at Keizersgracht 61-64, 1015CS Amsterdam,

adopted by the board of directors of the Merging Companies on October 14, 2011, duly published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2579 of October 25, 2011, and its deposit with the Dutch Trade Register on

October 17, 2011, was published in the Netherlands Government Gazette ("Staatscourant") n°19317 of October 20, 2011 and the Dutch newspaper "De Telegraaf" of October 19, 2011 («the Merger Proposal»), in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), prenamed (the Absorbing Company),

whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company. A copy of the Merger Proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

In accordance with Article 265 of the Luxembourg Law, the boards of directors of the Merging companies have drawn up written reports on the Merger, setting out the reasons for the mergers, the anticipated operational effects on the activities of the merging entities, as well as the legal, economic and social implication of the mergers. The copies of said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The shareholders of the Merging Companies have waived in writing the requirement of a report of independent experts on the exchange ratio, pursuant to article 266 (5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 as amended.

The Meeting resolves to approve all terms and conditions of the Merger project.

The Meeting resolves to apply to the regime set forth in the Council Directive 2009/133/EEC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchange of shares concerning companies of different Member states to the merger referred herein, which approve the special tax neutrality regime of merger, spin-off, share for share exchange and assets contributions as stated in the Merger Proposal.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to approve, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation,

the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred euro)

so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 31,100 (thirty-one thousand and one hundred euro),

through the issuance of 100 (one hundred) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

The Meeting resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the shareholders of the Absorbed Company.

The share exchange ratio is based on the proportional entitlement of the shareholders to both Merging Companies. The shareholders of the Absorbed Company will be entitled to the profits of the Absorbing Company as per 1st January 2011 in the proportional entitlement of the shares acquired as a result of the Merger.

Since article 2:325 of the Dutch Civil Code is not applicable on the Absorbing Company, no shares will be redeemed and canceled with regard to article 2:325 paragraph 3 of the Dutch Civil Code

The meeting resolves to acknowledge the decision of the Board of Directors of the Company on November 28, 2011, relating to the valuation of the Contributed Assets and the exemption from audit report pursuant to article 26-1 (3bis) of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended.

The Board of Directors will published in the Mémorial C, within one month of the present deed, a special declaration in conformity with article 26-1 (3quinuies).

The aforesaid decision of the Board of Directors will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to amend, article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand one hundred euro (EUR 31,100) represented by thirty-one thousand one hundred (31,100) shares with a par value of one euro (EUR 1,00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges a certificate drawn up by a civil-law notary, Mr W.L. Louwers, residing in Rotterdam (The Netherlands), attesting that P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.) has completed the formalities required by the Dutch law for Merger), a copy is attached hereto.

Sixth resolution

The Meeting grants all powers to the management board of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Further to the approval of the Merger by the Absorbed Company, the Meeting acknowledges the realisation of the Merger on the date of the Meeting approving the Merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The Meeting notes that, for accounting and tax purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of January 1, 2011.

Seventh resolution

The Meeting to add to article 14, a supplementary article 14.1.as shown in the agenda.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêché, M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS Luxembourg S.A., une société anonyme constituée sous la dénomination de MANAGECO S.A., sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154085 (la Société).

La Société a été constituée le 25 juin 2010 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1554-2011 et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial C n°1945-2011.

L'Assemblée est présidée par M^e Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit M^e Yusuf MEYNIUGLU, précité, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement cités comme étant le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le porteur de la procuration et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être présentées en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter que:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Prise d'acte (i) du projet de fusion transfrontalière entre la Société et P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), une Besloten Vennootschap constituée et existante sous les lois du Royaume des Pays-Bas, inscrite au registre de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 53294653 et ayant son siège social à Keizersgracht 61-64, 1015CS Amsterdam,) adopté par les conseils d'administration des Sociétés fusionnantes en date du 14 octobre 2011, dûment publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 2579 du 25 octobre 2011, et son dépôt auprès du Registre de Commerce néerlandais du 17 octobre 2011, publié dans le journal officiel néerlandais ("Staatscourant") no 19317 du 20 octobre 2011 et dans le journal néerlandais le "De Telegraaf" du 19 octobre 2011 («le Projet de Fusion»).

2. Prise d'acte du fait que les documents listés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition des Actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée;

3. Prise d'acte de l'augmentation subséquente du capital social de la Société consécutivement à l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société à la suite de la Fusion;

4. Modification subséquente de l'article 5, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société;

5. Prise de connaissance du certificat émanant du notaire W.L. Louwers, résidant à Rotterdam (Pays-Bas), attestant que P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit néerlandais pour la Fusion.

6. Prise d'acte de la réalisation de la Fusion à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la Fusion, nonobstant les dispositions de l'article 273 de la Loi concernant les effets de la Fusion à l'égard des tiers;

7. Modification de l'article 14 par l'ajoute d'un article 14.1 de la teneur suivante :

L'approbation de l'assemblée générale des actionnaires sera requise par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration en ce qui concerne les résolutions des administrateurs relatives à :

a. L'entrée en relations de coopération continue, soit directement soit indirectement, avec une autre entité juridique ou société et toute modification des termes ou de la résiliation de cette coopération;

b. L'entrée dans une participation directe ou indirecte dans le capital social d'une autre société et la disposition de tout ou partie de cette participation;

c. L'exercice du droit de vote en relation avec des actions détenues par la société au sein d'autres entreprises ou la participation d'une quelconque autre manière dans des résolutions d'un organe social d'une participation;

d. L'établissement, le déménagement ou la cessation d'activité d'une entreprise ou d'une partie d'une entreprise ou succursale indépendante conduite par la société ainsi qu'une augmentation ou diminution significative des activités d'une entreprise ou d'une partie d'une entreprise ou succursale;

e. La conclusion de conventions de crédit et l'octroi de collatéral ainsi que la prise de fonds autrement que dans le cadre d'une convention de crédit contractée;

f. L'octroi de prêts ou l'investissement de fonds sur plus d'un an;

g. Les investissements dépassant un montant déjà ou à être fixé par l'assemblée générale;

h. L'octroi de garanties et d'avaux;

i. L'acquisition, la disposition, la location, le fermage ou la prise d'hypothèque sur des biens immobiliers;

j. Toute proposition de modification des Statuts;

k. Toute proposition d'acquisition par le biais d'une fusion;

l. Toute proposition de dissolution de la société;

m. Toute demande de liquidation involontaire et d'un moratoire sur les paiements;

n. La résiliation des contrats de travail d'un grand nombre d'employés, soit d'un seul tenant soit sur une courte période de temps;

o. La nomination de porteurs de procuration relative à la signature sociale et la détermination de leur pouvoir de lier la société;

p. La nomination de personnel bénéficiant d'un salaire annuel fixe dépassant le montant fixé pour la participation obligatoire au sein de la caisse de maladie;

q. L'entrée dans des fonds de pension ou de retraite de groupe et l'octroi de droit de pension autres qu'aux termes d'un fonds de pension de groupe;

r. La conduite d'actions en justice autres qu'en vue d'une injonction provisoire, l'acceptation tacite de jugements lors d'actions en justice, et la convention d'arrangements;

s. La prestation d'actes légaux dans la mesure où ils ne seraient pas partie des paragraphes ci-avant, tout intérêt ou valeur qui dépasse pour ce qui est de la société, un montant déterminé par l'assemblée générale, ladite assemblée générale pourra exclure certaines (sortes) d'actes;

t. La conclusion de contrats avec des administrateurs en personne et autres matières pour lesquelles il existe un conflit d'intérêts entre la société et des administrateurs.

Les résolutions des actionnaires pourront, en lieu et place d'une assemblée générale, être prises par écrit par l'ensemble des actionnaires. En ce cas, chaque actionnaire se verra envoyer un projet explicite de la ou des résolution(s) à être adoptée(s), et exprimera son vote par écrit.

Après délibérations, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance du projet de fusion transfrontalière entre la Société et P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), une «Besloten Vennootschap» constituée et existante sous les lois du Royaume des Pays-Bas, inscrite au registre de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 53294653 et ayant son siège social à Keizersgracht 61-64, 1015CS Amsterdam)

adopté par les conseils d'administration des Sociétés fusionnantes en date du 14 octobre 2011, dûment publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2579 du 25 octobre 2011, et son dépôt auprès du Registre de Commerce néerlandais du 17 octobre 2011, publié dans le journal officiel néerlandais ("Staatscourant") n° 19317 du 20 octobre 2011 et dans le journal néerlandais le "De Telegraaf" du 19 octobre 2011 («le Projet de Fusion»).

Une copie du Projet de Fusion restera annexée au présent acte, après signature ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Conformément à l'article 265 de la Loi luxembourgeoise, les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont rédigé des rapports écrits sur la Fusion, présentant les raisons de la Fusion, les effets opérationnels anticipés sur les activités des entités fusionnantes, ainsi que les implications juridique, économique et sociale de la Fusion. Les exemplaires de ces rapports sont annexés au présent acte, après signature ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont renoncé par écrit à la nécessité d'un rapport d'experts indépendants sur le rapport d'échange, le tout en application de l'article 266 (5) de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

L'Assemblée décide d'approuver toutes les clauses et conditions du projet de fusion.

L'Assemblée décide d'appliquer le régime prévu dans la directive 2009/133/CEE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions des sociétés de différents états membres à la fusion auquel il est référé, qui approuve le texte de loi sur l'impôt sur les sociétés, qui approuve le régime fiscal spécial de neutralité de la fusion, division, échange d'action et apports d'actifs comme indiqué dans le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour analyse par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter l'augmentation de capital social souscrit de la Société, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société sans aucune restriction ou limitation, d'un montant de EUR 100 (cent euro)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euro) à EUR 31.100 (trente et un mille cent Euro),

par l'émission de 100 (cent) actions nouvelles de EUR 1 (un euro) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée décide d'allouer les actions de la Société nouvellement émises aux actionnaires de la Société Absorbée. Les actionnaires de la Société absorbée recevront, au titre de la transmission des avoirs et du passif de la Société absorbée à la Société absorbante, toutes les actions nouvellement émises dans le capital social de la Société absorbante. Le rapport d'échange des actions est basé sur le droit proportionnel des actionnaires aux deux Sociétés Fusionnantes.

Les actionnaires de la Société absorbée accéderont aux profits de la Société absorbante le 1^{er} janvier 2011, proportionnellement aux actions acquises suite à la fusion.

Puisque l'article 2:325 du Code civil hollandais ne s'applique pas à la Société absorbante, aucune action ne sera rachetée ou annulée conformément à l'article 2:325, paragraphe 3, du Code civil hollandais.

L'assemblée a pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2011 concernant l'évaluation des Actifs Apportés et l'exemption de rapport de réviseur d'entreprises en application de l'article 261 (3bis) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée.

Le Conseil d'Administration publiera dans le mois qui suit le présent acte une déclaration spéciale conformément aux dispositions de l'article 26-1 (3 quinquies) de la loi sur les sociétés commerciales.

La susdite décision du conseil du 28 novembre 2011 restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante :

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille cent euros (EUR 31.100) représenté par trente et un mille cent (31.100) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance du certificat émanant du notaire W.L. Louwers, résidant à Rotterdam (Pays-Bas), attestant que P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS II B.V. (P.I.H. B.V.), a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit néerlandais pour la Fusion). Une copie de ce certificat reste annexée aux présentes.

Sixième résolution

L'Assemblée donne tous pouvoirs au directoire (conseil d'administration) de la Société et au notaire instrumentant pour mener à bien, conformément aux dispositions de l'article 273(2) de la Loi, les mesures de publicité ainsi que toutes les autres formalités requises par la Loi et pour inscrire les actions de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

A la suite de l'approbation de la Fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée prend acte de l'exécution de la Fusion à la date de l'Assemblée approuvant la Fusion, nonobstant les dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Assemblée note que, pour des raisons comptables et fiscales, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant exécutées pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2011.

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 14, un article 14.1. lequel aura la teneur renseignée dans l'ordre du jour ci-avant,

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, certifier l'existence et la légalité de l'acte et des formalités qui incombent à la Société ainsi que du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante en raison du présent acte, conformément aux termes de la Fusion, s'élève à environ EUR

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Y. Meynioglu, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53166. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171888/372.

(110198863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

FINTERLUX FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURGEOISE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.654.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 10 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011158983/12.

(110185125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Investments Securitizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 165.442.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois ALTASHET S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro B130 647,

ici représentée par Alain THILL, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster en vertu de procuration donnée le 16 décembre 2011.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "INVESTMENTS SECURITIZATIONS S.A.", (ci-après, la "Société") ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, (ci-après, la "Loi sur la Titrisation de 2004").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

Lorsque le Conseil d'Administration estime que les événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société Luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La société est constituée pour une période indéterminée.

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention de la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembour-

geoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants, de parts bénéficiaires, d'actions ordinaires et/ou préférentielles de tout type de créance, y compris de façon indépendante ou sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que défini plus avant dans l'article 9 ci-dessous.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Il résultera de ces actions préférentielles une participation préférentielle aux bénéfices ordinaires et aux bonis de liquidation de la Société ou aux bénéfices du Compartiment, dans le cas où les actions préférentielles ont été affectées à un Compartiment donné, conformément à l'article 9 ci-dessous, (correspondant à un total de 5%) de leur valeur nominale et à la totalité du rendement engendré par l'investissement de la prime d'émission rattachée aux actions préférentielles, s'il y en a. Ces actions préférentielles confèrent également un droit de remboursement préférentiel de leur apport à la Société, sous forme de capital social et de prime d'émission, au moment de la liquidation de la Société ou le cas échéant, de la liquidation du Compartiment correspondant.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Sous réserve des conditions et limitations énumérées ci-dessous, le Conseil est autorisé à procéder de temps en temps, lorsqu'il en prend la décision, à l'augmentation du capital social de la Société pour le porter à un montant total de trois millions d'euros (3.000.000,-EUR) en tout ou partie, et à accepter des souscriptions pour l'émission d'actions pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date du présent acte. La durée de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil est par la présente autorisé à déterminer les conditions relatives à toute émission d'actions sous la présente section, à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime et, avec ou sans droits de souscription préférentiels, et à émettre ces actions en tant qu'actions ordinaires ou en tant qu'actions préférentielles.

Le Conseil peut accepter, dans les limites de la loi, toute souscription en nature ou en espèces pour de telles nouvelles actions.

Le Conseil peut émettre des actions rachetables tel que prévu par l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Lorsque le Conseil accomplit une augmentation partielle ou totale du capital social conformément au capital social autorisé, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 afin d'enregistrer cette augmentation. Le Conseil

est en outre autorisé et mandaté de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires en vue de l'exécution et la publication de cette modification, tel que prévu par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions nominatives s'il y en a se fera par une déclaration écrite de transfert, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société peuvent être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Compartiments. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux valeurs mobilières émises pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil. Tout détenteur de valeurs mobilières émises par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié aux conditions applicables à ces valeurs mobilières ainsi qu'aux présents Statuts du fait même de la souscription de ces valeurs mobilières. Chaque Compartiment peut émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants, des parts bénéficiaires, des actions ordinaires et / ou préférentielles et tout autre type de créance.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions temporaires attachées aux valeurs mobilières, telles que peuvent les prévoir les présents Statuts, ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) Premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés au point (b) suivant) dont est redevable ce Compartiment;

(b) Deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces valeurs mobilières.

Aucune valeur mobilière ne sera émise dans un Compartiment à des conditions autorisant les détenteurs de la valeur mobilière de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cet instrument conformément aux conditions d'émission et aux présents Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les droits des détenteurs d'instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les détenteurs de valeurs mobilières, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité, sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Conseil vérifiera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des compartiments.

Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de valeurs mobilières de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des conditions des valeurs mobilières, de tels comptes étant une preuve décisive de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil, ou tout autre personne agissant pour le Conseil, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le Conseil pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, et le Conseil aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment, le Conseil (ou son délégué) est chargé de la liquidation séparée des Compartiments, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la société.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et / ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les conditions y relatives.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le trente mai de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration décide souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procuration, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou tout autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature, (et les motifs), de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par la Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administrateur en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment.

Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conformes aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en saura assumer la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la loi sur la Titrisation de 2004.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la "Loi de 1915") ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur Unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre Société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Réviseur d'Entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Les bénéfices accumulés par la Société, y compris ceux se rapportant le cas échéant à un compartiment, résultent en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé dans un poste déductible conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation de 2004, au profit des détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions de la Société ou du Compartiment en question, sans prise en compte de la date réelle du paiement des dividendes ou des montants de rachat à ces détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions provenant des bénéfices ou de la comptabilisation de ces bénéfices dans un compte de réserve.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant la totalité du capital social.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris à les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Monsieur Hassane DIABATE, juriste d'affaires, né à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 4 avril 1971, avec adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg 44, rue de la Vallée
- 3.- Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 4.- Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

151743

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de deux mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175471/341.

(110204035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 164.594.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent OT (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-263946,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 November 2011.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) fifteen thousand (15,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The one hundred and fifty thousand (150,000) shares have been subscribed by "Advent OT (Cayman) Limited", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Ms. Maïke KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Advent OT (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-263946 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 novembre 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3

(a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000.-), représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"; chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de

cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participant à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J

existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Advent OT (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des cent cinquante mille (150.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
- Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et
- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14940. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155533/616.

(110181273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159067/10.

(110185127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kamen SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 19.286.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg
- au 11 A, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011159096/14.

(110185098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Lasos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg
- au 11A, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011159119/14.

(110185101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 324.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING PFCE Holdco S.à r.l., associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 4 novembre, 2011 et s'appelle depuis lors PFCE Holdco S.à r.l.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011159246/13.

(110185093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.553.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING PFCE Top Holdco S.à r.l., associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 4 novembre, 2011 et s'appelle depuis lors PFCE Top Holdco S.à r.l.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011159250/13.

(110185091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pliniana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 71.822.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011, LAC / 2011 / 50870.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159257/17.

(110185102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Inovo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.396.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159070/21.

(110185103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Magna SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg

- au 11 A, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011159170/14.

(110185104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Asteri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.191.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42 rue Mantrand , F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur David RAVIZZA reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Madame Valérie WESQUY assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158782/15.

(110185128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

ZT General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.290.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING PFCE Poland III S.à r.l., associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 4 novembre, 2011 et s'appelle depuis lors PFCE Poland III S.à r.l.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011159412/13.

(110185105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.670.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING Property Fund Central Europe LP, associé de la société émergée, a changé de dénomination sociale en date du 4 novembre, 2011 et s'appelle depuis lors CBRE Property Fund Central Europe LP.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011159253/14.

(110185142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Luxvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.313.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg

- au 11A, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011159141/14.

(110185106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Concept Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.322.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 10 novembre 2011,

- que le siège social de la société a été transféré

du 7, Rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg

au 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- que sont réélus aux postes d'administrateurs, leurs mandats se terminant lors de l'année 2016:

* FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 23598 avec siège social au au 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders, avec adresse professionnelle au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

* Monsieur Paul SUNNEN demeurant professionnellement au 2, Parc d'Activités «Syrdal», L-5365 Munsbach

* Madame Marie Joseph RENDERS demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- qu'est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'année 2016:

* FIDUCIAIRE LUX-INTER SARL

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 97523 avec siège social au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011158865/25.

(110185110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2011

En date du 1^{er} juillet 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs Josep Trais Sayols, José Luis López-Hermida Gutiérrez-Mayor et Klaus Krumnau pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

- De renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA INTERNATIONAL

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011158831/19.

(110185146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.490.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.263.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011 que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Axa Co-Investment Fund II FCPR 20, Place Vendôme F-75001 Paris, France	3.874
Axa CDP Co-Investment Fund LLC 22, Grenville Street St-Helier JE48PX, Jersey	2.545
Charterhouse Stone S.à r.l. 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg	49.470
PPMC First Nominees Limited Laurence Pountney Hill Londres EC4R OHH, Royaume Uni	2.006
BNP Paribas S.A. 16, boulevard des Italiens F-75009 Paris, France	803
Macmillan, Consultores e Serviços, Sociedade Unipessoal Lda 20-1, Rua Dr. Brito Camara 9000 039 Funchal (Madeira), Portugal	4.614
Lavastorm, Consultores e Serviços, Sociedade Unipessoal Lda 20-1, Rua Dr. Brito Camara 9000 039 Funchal (Madeira), Portugal	4.614
Total	67.926,-

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159312/25.

(110185145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Brunnudden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.738.

—
Suite au changement d'adresse de l'Associé Björn Saven, il convient de remplacer l'ancienne adresse par la suivante:

43 Onslow Square

Flat 4

SW7 3LR London

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011158818/15.

(110185140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Smile S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 52.380.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 novembre 2011 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

M. Martin Burkhardt, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich

M. Christos Joannou, directeur de sociétés, Roidi Street 7, Paleo Psychiko, GR-15452 Athènes

M. Alex Wittmann, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

Abacus Auditors S.A., 153 G. Papandreou str., GR-14452 Metamorfofi Athènes

pour une durée de 6 années. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour SMILE S.A.

Société anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011159336/21.

(110185144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

ITT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.649.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Bessel Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 370 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.365, holding 96.415 shares of the Company, hereby represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 October 2011;

- Mr. Andrea Ceccolini, born in Livorno, Italy, on 1 August 1968, residing at 16 Marler Road, Forest Hill, London SE23 2AD, holding 3,385 shares of the Company, hereby represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 November 2011;

- Nomen Fiduciaria S.r.l., a company governed by the laws of Italy, with registered office at via del Carmine 10, 10122 Torino, Italy, registered with the companies register of Torino under number 06194870017, holding 200 shares of the Company, hereby represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 November 2011;

(collectively, the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above mentioned, declare that they hold the entire share capital of ITT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.649, incorporated by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, of 15 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 95 of 23 January 2004 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 23 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully amend and restate the articles of association of the Company.
2. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to authorize and approve the amendment and restatement of the Company's articles of association in their entirety, which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "ITT S.à.r.l." which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The object of the company is to carry on the business of an investment company and to invest in shares, stock, securities, property and obligations of all kinds.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at one hundred twenty four thousand Euro (EUR 124,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem and repurchase its own shares in accordance with the Law.

Art. 6. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 5, the share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of these Articles.

Art. 7. Payments. Each share entitles to the holder of such share to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers which shall, in all cases, include the signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Subject to Article 18, in case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided always that such majority shall, in all cases, include the positive vote of one manager of category A and one manager of category B.

In the event that a resolution of the board of managers cannot be passed because the majority does not include the positive vote of both one manager of category A and one manager of category B, then the chairman of the board of managers shall have the casting vote. The chairman of the board of managers shall be an A manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the board of managers and signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 11. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. Shareholders' meeting. Shareholders' resolutions. Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Resolutions at general meetings of shareholder(s) are only validly taken insofar as they are adopted by the shareholder (s) owning more than half the share capital of the Company.

Art. 13. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December in each year.

Art. 14. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of profits legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- (ii) These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers upon receipt of a consent letter by the Majority Shareholder (as defined below) in accordance with article 18 of the Articles.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. Majority shareholder reserved matters. Notwithstanding any other article and subject to the Law, the following matters shall require the prior written approval by the Majority Shareholder by way of consent letter.

"Majority Shareholder" shall mean the shareholder holding at least 75% of the share capital of the Company.

(i) Issue of shares

The creation, allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect by the Company, or the grant of any option or other right to require the allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any variation of the rights attached to any of the shares for the time being in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company.

(ii) Variation of capital

The increase, reduction, repayment, purchase (or re purchase), sub-division, redemption, consolidation, re-designation or other variation of the authorised share capital of the Company, or the reduction or the making of any application to a court of competent jurisdiction in relation to any intended reduction, of the amount (if any) standing to the credit of any non-distributable reserve (including the share premium account or capital redemption reserve), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company.

(iii) Constitutional Documents

The amending, variation or waiver of any provision of the Company's articles of association.

(iv) Change in nature of business

The making of any change (including cessation) in the nature or scope of the business of the Company.

(v) Related party transactions

The entry into, or variation of, by the Company of any transaction, arrangement or agreement with any director of the Company or any person connected with any director of the Company or an associate thereof or any person connected therewith.

(vi) Acquisitions and disposals

(a) The sale, assignment, transfer, disposal, merger or spin-off of the entire or a substantial part of the undertaking, business or assets of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any substantial part of any such undertaking, business or assets or grant of any option, right of pre-emption or creation of any security interest over any part of the Company's or any subsidiary of the Company's interest in any share capital in any company.

(b) The acquisition by the Company of the whole or part of either (a) the issued share or loan capital of any company or other body corporate or (b) the assets, business or undertaking of any body corporate, partnership, firm or unincorporated association.

(c) The acquisition, sale, license, assignment or disposal by the Company of any intellectual property or the entering into of any agreement or other arrangement to do so.

(d) The undertaking of a sale of the whole of the issued share capital of the Company or all or substantially all of the assets or business of the Company or its subsidiaries whether to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of linked transactions (including without limitation the manner and timing of any such sale) or liquidation or dissolution of the Company and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any such sale becoming unconditional or completed.

(e) The undertaking of the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company (or any new holding company formed for the purpose of a quotation) to trading on any recognised investment exchange, recognised overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange (in each case for the purpose of the UK Financial Services and Markets Act 2000, as amended) or other stock exchange in North America or Europe (including without limitation the manner and timing of any such quotation and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any quotation).

(vii) Security, Loans and Guarantors

(a) The creation, variation or granting by the Company of any encumbrance (including any interest or equity of any person (including any right to acquire, option or right of pre-emption), any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest (including any created by law), title retention or other security agreement or arrangement and any rental, hire purchase, credit or conditional sale or other agreement for payment on deferred terms) or other security interest on any issued share, uncalled capital or on any asset of the Company.

(b) The entry into or increase or extension of any liability under any guarantee or indemnity.

(c) The increasing or extension of any loan or advance or granting of any credit.

(d) Factoring or disposing or encumbering any book debts or entering into invoice discounting arrangements.

(e) The borrowing of any monies or incurring any indebtedness or other liability.

(viii) Share option schemes, Share schemes and Profit sharing schemes

The establishment of any new profit sharing, bonus, pension, employee trust or incentive scheme (whether legally binding or not) or the variation to the terms of any such existing scheme.

(ix) Litigation

The instigation by the Company of any litigation, save for collection of debts arising in the ordinary course of business.

(x) Capital expenditure

Any material capital expenditure by the Company, including any of an amount equal to or greater than €100,000 or entry by the Company into a contract, commitment or arrangement with an aggregate value of more than €100,000.

(xi) Transfers of shares

The transfer of shares, including: (i) the transfer of the legal and/or beneficial ownership in such share; and/or (ii) the grant of an option to acquire the legal and/or beneficial ownership in such share, and the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer of a share:

(a) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a shareholder entitled to an allotment or issue of any share that such share be allotted or issued to some person other than himself;

(b) any sale or other disposition of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached thereto) and whether or not by the registered holder thereof and whether or not for consideration or otherwise and whether or not effected by an instrument in writing; and

(c) any grant of a legal or equitable mortgage or charge over any share.

(xii) Dividends

The declaration, making or payment of any dividend or other distribution in respect of profits, assets or reserves of the Company or in any way reducing the reserves of the Company.

(xiii) Agreements

Any commitment or agreement to enter into any of the above matters.

Art. 19. Language. In case of any conflict between the English language text of these Articles and the French language text of these Articles, the English language text shall control."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit novembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Bessel Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 370 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.365, détenant 96.415 parts sociales de la Société, ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 31 octobre 2011;

- M. Andrea Ceccolini, né à Livorno, Italie, le 1 août 1968, demeurant à 16 Marler Road, Forest Hill, Londres SE23 2AD, détenant 3.385 parts sociales de la Société, ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 novembre 2011;

- Nomen Fiduciaria S.r.l., une société régie selon les lois d'Italie, ayant son siège social à via del Carmine 10, 10122 Turin, Italie, enregistrée auprès du registre de commerce de Turin sous le numéro 06194870017, détenant 200 parts sociales de la Société, ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 novembre 2011;

(les "Associés").

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, déclarent représenter l'intégralité du capital social d'ITT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 97.649, constituée suivant acte passé par devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 95 du 23 janvier 2004 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen en date du 23 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte totale des statuts de la Société.
2. Divers.

Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ITT S.à.r.l." régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet social. La société a pour objet la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription, et toute autre combinaison, et également le transfert par vente, l'échange d'une manière ou d'une autre d'actions, d'obligation, de titre obligataires, billets et autres valeurs mobilières de toute nature, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet social de la Société est d'exercer l'activité d'une société d'investissement, d'investir dans des parts sociales, des actions, des titres, des biens et autres obligations de toute sorte.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut apporter toute aide que ce soit par le biais de prêts, de garanties, ou autre.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêt de toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres obligataires.

La Société peut poursuivre toute activité de titres, financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement en lien avec son objet et entretenir un établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et poursuivre toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de ce qui précède.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré dans un toute autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par le biais d'une résolution émanant des membres d'une assemblée générale extraordinaire, délibérant de la manière définie par les Statuts modifiés.

L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la municipalité grâce à une simple décision des gérants ou dans le cas d'une pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut établir d'autres bureaux et succursales, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000,-), divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, toutes ayant été souscrites et libérées.

La Société peut racheter ou rembourser ses propres actions conformément à la Loi.

Art. 6. Modification du capital social. Sans porter atteinte aux dispositions de l'article 5, le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 12 des Statuts.

Art. 7. Paiements. Chaque part sociale donne droit au détenteur de cette part sociale à une fraction de l'actif social de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Bénéficiaires multiples. Au sein de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, ainsi un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires indivis de parts sociales devront désigner une seule personne pour être leur représentant à l'égard de la Société.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Dans le cas d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables à partir de l'instant où le transfert est approuvé par une résolution écrite de l'associé unique.

En cas d'une pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé pourront être transférées conformément aux provisions de l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Gérance de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Les gérant(s) peuvent être révoqués ad nutum.

Lorsqu'ils s'adressent à des tiers, les gérant(s) auront l'ensemble des pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances, de poursuivre et d'approuver l'ensemble des actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, à condition que les termes de l'article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence des gérants, et en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est liée par la simple signature de son gérant unique, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux de ses membres du conseil de gérance qui devront, dans chaque cas, porter la signature d'un des gérants de catégorie A et de l'un des gérants de catégorie B.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition nécessaire à sa mission.

Conformément à l'article 18, en cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance devront être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclus, dans chaque cas, le vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Dans le cas où l'une des résolutions du conseil de gérance ne pourrait être retenue parce que la majorité n'inclurait pas un vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, alors le président du conseil de gérance disposera d'une voie supplémentaire. Le président du conseil de gérance devra être un gérant de catégorie A.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à chacune des réunions du conseil de gérance par téléphone, ou conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de communiquer simultanément l'un avec l'autre. La participation à l'une des réunions par ces moyens doit être considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance et les signatures pourront être exécutées sur des documents séparés, chacun étant un original mais dont l'ensemble constituera un seul et même instrument. Dans le cas où les décisions émaneraient d'un associé unique, elles seront enregistrées par procès-verbal ou rédigées par écrit.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (en fonction de la situation) n'engage, en raison de sa position, aucunement sa/leurs responsabilité(s) personnelle(s) à l'égard de tout engagement valablement réalisé par lui/eux au nom de la Société.

Art. 12. Réunion de l'assemblée générale des associés. Résolutions de l'assemblée générale des associés. Modification des statuts. L'associé unique concentre l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe, sont enregistrées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 13. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les comptes annuels. Chaque année, en référence à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, devront préparer un inventaire incluant une indication relative à la valeur des actifs et des obligations de la Société.

Chaque associé pourra consulter l'inventaire cité ci-dessus et le bilan de la Société au siège social de la Société.

Art. 15. Distribution des réserves légales. Les profits brut de la Société cités dans les compte annuels, après déduction des dépenses générales, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net. Le montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué au(x) associé(s).

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance,

(ii) Ces comptes font apparaître un bénéfice, incluant les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire,

(iii) La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance sur réception d'une lettre de consentement par l'Associé Majoritaire (tel que défini ci-dessous) conformément à l'article 18 des Statuts.

Le paiement est réalisé une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 16. Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par les associés qui devront déterminer leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Art. 17. La loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des questions auxquelles aucune disposition spécifique n'auraient été prises dans ces Statuts.

Art. 18. Dispositions réservées à l'associé majoritaire. Nonobstant tout autre article et conformément à la loi applicable, les dispositions suivantes nécessitent l'approbation écrite de l'Associé Majoritaire par une lettre de consentement.

"Associé Majoritaire" désigne l'associé détenant au moins 75% du capital social de la Société.

(i) Emission de parts sociales

La création, l'attribution ou l'émission d'actions, d'obligations, de titres de créances convertibles ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur la Société, ou l'octroi de toute option et autre droit qui requiert l'attribution ou l'émission de parts sociales, d'obligations, de titres de créance ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur le capital social de la Société, ou tout autre filiale directe ou indirecte de la Société, ou toute autre modification des droits attachés à chacune des parts sociales, pour la période où elles étaient présentes dans le capital social de la Société, ou de tout autre filiale directe ou indirecte de la Société.

(ii) Variation du capital

L'augmentation, la réduction, le remboursement, l'achat (ou l'achat renouvelé), la sous-division, le rachat, la consolidation, la re-désignation, ou toute autre variation du capital social autorisé de la Société, la diminution ou la présentation de toute proposition devant le Tribunal d'une juridiction compétente en matière de réduction d'un montant (le cas échéant) résultant du crédit de toute réserve non-distribuable (incluant le compte de prime d'émission ou de la réserve de capitalisation), ou la diminution de toute responsabilité injustifiée à l'égard des parts sociales de la Société déjà en partie libérées.

(iii) Textes fondateurs

L'amendement, la modification ou la suppression de toute provision des Statuts de la Société.

(iv) Changement de nature de l'activité

La réalisation de tout changement (incluant la cessation) dans la nature ou la portée de la Société.

(v) Opérations entre sociétés apparentées

L'entrée, ou la modification par la Société de toute transaction, entente ou accord avec l'un des gérants de la Société ou tout autre personne concernée avec l'un des directeurs de la Société ou l'un des associés, ou de toute autre personne qui s'y rattache.

(vi) Cessions et acquisitions

(a) La vente, la cession, le transfert, la disposition, la fusion ou la scission de l'ensemble ou d'une partie substantielle de l'entreprise, activités ou actifs de la Société ou de toute filiale directe ou indirecte de la Société, ou de toute part substantielle de l'entreprise, activité ou actifs de tout type ou cession de toute option,, droit de préemption ou de création de toute sûreté réelle sur une partie quelconque de la Société ou de toute filiale où la Société a un intérêt dans le capital social de toute société.

(b) L'acquisition par la Société de l'ensemble ou d'une partie de: (a) soit des parts sociales émises ou d'un prêt de capital de toute société ou autre personne morale ou (b) soit des actifs, de l'activité ou de toute entreprise ou personne morale, partnership, firme ou association sans personnalité morale.

(c) L'acquisition, la vente, la licence, la cession ou la disposition par la Société de tout droit de propriété intellectuelle ou la conclusion d'un contrat ou de tout type d'accord dans ce but.

(d) La réalisation d'une vente portant sur l'ensemble du capital social de la Société, ou de tout ou partie des actifs, ou sur l'activité de la Société, ou de ses filiales, à l'égard d'un acheteur unique, ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une transaction unique, ou d'une série de transactions liées (incluant sans limitations les modalités et le calendrier de ces ventes), ou la liquidation, ou la dissolution de la Société, ou le fait de prendre part au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait conduire à une telle vente devenant inconditionnelle ou accomplie.

(e) L'admission de l'ensemble ou de certaine catégorie de parts sociales émises par la Société (ou de toute nouvelle société holding constituée dans le but d'une cotation) pour spéculer sur toute bourse d'investissement, toute bourse étrangère d'investissement, ou toute bourse d'investissement désignée, ou toute bourse étrangère d'investissement désignée (dans tous les cas dans le but de la loi de 2000 sur les marchés et services financiers, modifiée à plusieurs reprises) ou tout autre bourse en Amérique du Nord ou en Europe (incluant sans limitation de moyens et de temps, toute ces

cotations et la prise de toute mesure au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait résulter une cotation).

(vii) Titres, prêts et garants.

(a) La création, la modification ou l'octroi par la Société de toute charge (incluant les intérêts, ou de toute participation de toute personne (incluant tout droit d'acquérir, d'option et de préemption), toute hypothèque, nantissement, gage, droit de gage, assignation, mise en hypothèque, grèvement (incluant ceux créés par la loi), réserve de propriété ou autre contrat de sûreté, ou accord, et toute location, crédit à tempérament, crédit, contrat de vente conditionnelle, ou autre contrat pour le paiement du crédit) ou autre sûreté sur toute part sociale émise, capital social non libéré et tout autre actif de la Société.

(b) L'acceptation, l'augmentation ou l'extension de toute responsabilité en vertu de toute garantie ou indemnité.

(c) L'augmentation ou la prolongation d'un prêt ou d'une avance ou l'octroi de tout crédit.

(d) L'affacturage, l'aliénation ou le grèvement de toute créance comptable, ou la conclusion d'accord d'escompte de factures.

(e) L'emprunt de somme d'argent ou le déclaration de toute dette et autre obligation.

(viii) Les options sur actions, les régimes d'actions et participation aux bénéfices.

La mise en place de toute nouvelle participation aux bénéfices, primes, plan de pension, fiducie au bénéfice des employés ou accord incitatif (qu'il engage légalement ou non), ou la modification des clauses de toute mesure existante.

(ix) Contentieux

L'initiation par la Société de tout contentieux, de sauvegarde pour le recouvrement des dettes résultant du déroulement ordinaire de l'activité.

(x) Dépense de capital

Toute dépense de capital par la Société, incluant un montant égal ou supérieur à €100.000, ou la conclusion par la Société d'un contrat, d'un engagement ou d'un accord d'un montant global de plus de €100.000.

(xi) Transfert de parts sociales

Le transfert de parts sociales, incluant: (i) le transfert de la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales; et/ou (ii) l'octroi d'une option pour acheter la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales, et les suivantes devront être réputées (mais sans limitations) être un transfert d'une part sociale:

(a) toute les possibilités (par voie de renonciation ou autre) pour un associé ayant droit à une attribution ou à l'émission de part sociale, que ces parts sociales ont été attribuées ou émises à une personne autre que cette dernière;

(b) chaque vente ou autre aliénation ayant un intérêt légal ou en équité relatif à une part sociale (incluant tout droit de vote qui y serait rattaché) et pour le propriétaire enregistré ou non, et pour ces considérations ou non, et affectées ou non par un instrument écrit; et

(c) toute cession d'une hypothèque légale ou non, ou tout ordre sur toute part sociale.

(xii) Dividendes

La déclaration, la mise en place ou le paiement de tout dividende ou autre distribution des bénéfices, actifs et autres réserves de la Société ou qui pourrait d'une quelconque manière faire décroître les réserves de la Société.

(xii) Contrats

Tout engagement et autre contrat conclus dans les buts définis précédemment.

Art. 19. Langues. En cas de divergences entre le texte anglais de ces Statuts et le texte français, la version anglaise primera."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49705. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (s) SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

151768

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158295/467.

(110183984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Usines Roboto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 13, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 11.621.

—
Cession de parts

Il résulte d'une déclaration de partage successoral, acte N° 77838, établie à Junglinster, en date du 06 octobre 2010, que l'héritier feu Mme WEBER-ZORZI Assunta, née à Luxembourg le 10 mars 1938, décédée à la date du 19 mai 2007, déclare qu'il est l'héritier légitime de Mme WEBER-ZORZI Assunta et qu'il est de ce fait lieu de transcrire les 20 quotes-parts de participation dans la société USINES ROBOTO SARL, équivalent un total à 20 % du capital social, à partir de cette date à Monsieur:

- WEBER-LEY Marco (fils), né le 23.09.1963, et domicilié à L-6118 JUNGLINSTER, 12, rue de Godbrange, le total de 20 quotes-parts;

Suite au présent partage, le capital social se compose désormais comme suit:

- Monsieur WEBER-LEY Marco , prèdit, cent parts:	100
Total: cent parts:	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Junglinster, le 15 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK SARL

Référence de publication: 2011159374/22.

(110185109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Achem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.384.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 septembre 2011 a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Henri Sebaoun,-gérant, demeurant professionnellement au 18, rue Royale, F-75008 Paris

M. Marc Szytkman,'gérant, demeurant professionnellement au 18, rue Royale, F-75008 Paris;

- de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Eric Duphil:

Mme Vanina Cirelli,' administrateur de société, demeurant au 42, rue des Gravilliers, F-75003 Paris

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

pour une période de trois ans. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour ACHEM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011158761/19.

(110185228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Ar Mor 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.476.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 octobre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, président

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, re du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158754/21.

(110185158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Aramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 novembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs de la société.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur sortant.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Les nouveaux mandat viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ARAMIS S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2011158776/19.

(110185164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Atlantis Location Maritime S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.653.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 novembre 2011 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 19 août 2008.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 8 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2011158785/20.

(110185232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Avola Patrimoine & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.273.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2011

Il a été décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateur et administrateur-délégué de la société FMV Consulting SA (anc. CCMT PARTICIPATIONS SA), ayant comme représentant Mr VANSIMPSEN Michel, demeurant professionnellement au 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- renouveler le mandat d'administrateur de JOCKEY Inc, ayant comme représentant Mr VANSIMPSEN Michel, demeurant professionnellement au 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- accepter la démission de l'administrateur TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.
- nommer en tant qu'administrateur la société MULLERBACH INC (company n° 63,417) 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), ayant comme représentant Mr VANSIMPSEN Michel, demeurant professionnellement au 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- accepter la démission du commissaire aux comptes Advanced Accountants & Associates Limited.
- nommer la société GRAHAM THOMAS INVEST SA, 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, RCS n°B121824 en qualité de commissaire aux comptes, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

FMV CONSULTING SA / JOCKEY INC

Signatures

Référence de publication: 2011158787/27.

(110185205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Blueurope Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 159.361.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur Vincent CORMEAU reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Madame Valérie WES-QUY assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158804/15.

(110185230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

BENESHARE TRANSPORT GROUP (Luxembourg) S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 61.232.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3 Rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158829/14.

(110185156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.324.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2011:

En date du 12 août 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs Josep Trias Sayols, José Bonafonte Magri et Klaus Krumnau pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
- De renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S. à r.l. en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA LUX SELECTION

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011158832/18.

(110185148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.593.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011158834/14.

(110185207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

ChaoiSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.020.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.085.

—
Extrait des résolutions prises par les associés le 22 novembre 2011

En date du 22 novembre 2011, les Associés de ChaoiSky Solar Energy S. à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Mr. Hao Zhi en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Mr. Hao Zhi, né le 21 janvier 1977 à Shanghai, Chine, résidant professionnellement à Yanan West Road, CHN-200000 Changning District, Shanghai, Chine, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B,
- De nommer Mr. Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.
- De nommer Mr. Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.

De transférer le siège social de la société au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011158844/25.

(110185161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Charade S.A.H, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.830.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 novembre 2011 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme CHARADE S.A.H. S, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 1^{er} décembre 2010.

Le prèdit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 8 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Anne Devin-Kessler
Le liquidateur

Référence de publication: 2011158859/19.

(110185233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Dark Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.751.

—
L'adresse de l'administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration, Mr Raphael Caradoc MARTIN est désormais la suivante:

Apartment 3A Oliver's Wharf, 64 Wapping High Street, GB-E1W 2PJ Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158881/12.

(110185227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

E.I.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.408.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158901/13.

(110185168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Eyquem Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.152.

—
EXTRAIT

Décision portant sur la nomination d'un gérant.

L'associé unique nomme comme gérant de la Société Monsieur Eric Théron, domicilié professionnellement 51 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Pascal Rapallino démissionnaire en date du 1^{er} août 2011.

- Cette nomination est faite pour prendre effet dès le 17 octobre 2011 pour une durée illimitée, sauf démission ou révocation par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales;

- Dans les rapports avec les tiers, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés;

- Dans les rapports entre associés, le gérant a tous pouvoirs pour engager la société.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Evelyne Etienne

Directeur général adjoint de Natixis Bank

Référence de publication: 2011158939/20.

(110185212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.307.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 novembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur FANTUZZI Luciano et Monsieur Robert REGGIORI sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011158949/18.

(110185162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.978.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159088/10.

(110185234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kimland S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.163.

—
BECKER + CAHEN S.à.r.l. & Cie, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 16689 fait savoir qu'elle dénonce, avec effet immédiat, le siège social situé à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers mis à disposition de la société KIMLAND S.A., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 71 163.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159097/11.

(110185171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Luxvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.313.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2011, que:

- Est élue au poste d'administrateur en remplacement de Madame Lydie Zenners, son mandat se terminant au cours de l'année 2016,

* Madame Marie-Paul Van Waelem, née le 05 janvier 1950 à Uccle (B) et demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg,

- Est élue au poste d'administrateur en remplacement de Madame Renée Bernard, son mandat se terminant au cours de l'année 2016,

* Mainford International S.A. inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 326414, avec siège social à Samuel Lewis Avenue, Hong Kong Bank B. PA au Panama, ayant comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Est ré-élue au poste d'administrateur, son mandat se terminant au cours de l'année 2016,

* Madame Marie Joseph Renders, née le 17 octobre 1948 à Halle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Est élue au poste de Commissaire aux comptes, en remplacement de M. Charles Ensich, son mandat se terminant au cours de l'année 2016,

* EWA REVISION S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937 avec siège social au 53, Avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011159142/27.

(110185123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Multi Strategy SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

*

Référence de publication: 2011159166/10.

(110185231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Nevest Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 161.167.

En date du 1^{er} juin 2011, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

Est nommé Administrateur et Administrateur-Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se terminera en l'année 2016:
Monsieur Steven Gijzen, demeurant Tafelbergweg 45, NL - 1251 AC Laren.

La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués, par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par la seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

NEVEST INVESTMENT SA

Signature

Référence de publication: 2011159193/17.

(110185240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

P Retos Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.153.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un ordre de mouvement de parts sociales (stock transfer form) daté du 19 avril 2007 que P RETOS INVESTMENT (CAYMAN) LIMITED a cédé cinq cents (500) parts sociales de la Société à P RETOS INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Georges Town, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 184784.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

RASSATI

Référence de publication: 2011159216/17.

(110185178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

PEF V Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.291.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 octobre 2011

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159242/15.

(110185174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

—
Extrait des résolutions

- Madame Catherine KOCH ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg, a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} juillet 2011. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2011159326/13.

(110185243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Société Maritime Luxembourgeoise de la Haute Mer S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.853.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 novembre 2011 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme SOCIETE MARITIME LUXEMBOURGEOISE DE LA HAUTE MER SA. dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 29 août 2008.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 8 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Anne Devin-Kessler
Le liquidateur

Référence de publication: 2011159337/20.

(110185237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Shipping Star SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.188.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 novembre 2011 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme SHIPPING STAR SA. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, de fait inconnu à cette adresse.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 8 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Anne Devin-Kessler
Le liquidateur

Référence de publication: 2011159328/20.

(110185236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sanbiagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 51.909.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42 rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011159318/13.

(110185229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.
